



Ma niece de 13 ans veut partir chez son pere

Par **Nini**, le **05/07/2010** à **17:52**

Bonjour,

Je voulais savoir si c'est ma soeur qui doit faire les démarches pour que sa fille puisse aller habiter chez son père ou si c'est au père de faire les démarches.

Ma nièce vit actuellement chez sa mère mais souhaite partir chez son père.
Elle aimerait que cela se fasse assez rapidement pour qu'elle puisse être scolarisée l'année prochaine dans le sud.

Sa mère ne s'y oppose pas car elle comprends très bien qu'un enfant ait besoin de ses deux parents.

Cependant, sachant le passif du père vis-à-vis de sa fille (lorsqu'elle était toute petite "des attouchements").

Que va décider la justice?

Est-ce que si cela ne se passe pas bien avec son père, elle aura la possibilité de revenir chez sa mère?

Tout ceci est demandé dans le but de satisfaire l'envie de l'enfant.

Merci de vos réponses

Nini